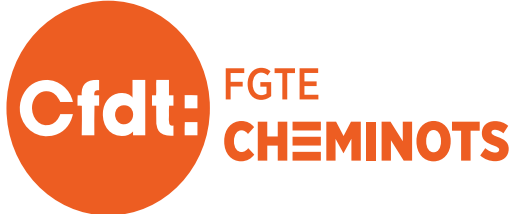


# DCI CFDT COMMANDE DES ADC ET ASCT



**DES ENGAGEMENTS QUI  
DEVONT ÊTRE SUIVIS  
D'EFFETS !**



## EXPLICATIONS

Après avoir obtenu en avril 2025, la mise en œuvre d'un audit externe, la CFDT Cheminots est intervenue (y compris via des courriers d'interpellation unitaires) pour obtenir un plan d'actions qui réponde aux demandes légitimes des roulants.

Des infractions à la réglementation du travail sont constatées, les conditions de travail et l'équilibre vie privée-vie professionnelle se dégradent, le droit à la déconnexion n'est pas respecté... Le 20 Mars dernier la CFDT déposait donc une DCI.

**LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS ONT PRIS PLUSIEURS ENGAGEMENTS IMPORTANTS, LA CFDT SERA VIGILANTE A CE QU'ILS SOIENT TENUS ET RESPECTÉS EN RÉGION !**

Les activités TGV/IC, TER et Transilien étaient présentes à la réunion de conciliation du 26 mars 2026, organisée dans le cadre de la DCI déposée par la CFDT. Elles se sont engagées sur plusieurs points importants qui renvoient notamment à des actions qui devront être déclinées en région.



### RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

- Les différentes activités ont réaffirmé que la réglementation du travail devait être respectée !
- Des contrôles de feuille seront réalisés chaque trimestre sur chaque région. Ils seront partagés dans le cadre des instances locales.

### RÉDUCTION DU NOMBRE DE JS MODIFIÉES

- Les différentes activités présentes lors de cette DCI, se sont engagées à réduire le nombre de JS modifiées.
- Les résultats seront partagés en instances locales ou en commission roulement.

### PRÉVISIBILITÉ ET TRAITEMENT DES CONGÉS

- Les activités se sont engagées sur une meilleure prévisibilité et des délais de réponse aux congés isolés réduits à moins de 7 jours !
- Les activités ont chacune lancé des actions qui seront partagées avec l'ensemble des régions.

### RESPECT DES TEMPS FORFAITAIRES

- Les différents référentiels reprenant les temps forfaitaires seront mis à jour !
- Ces travaux seront engagés au niveau local en lien avec les représentants du personnel !

### DÉCOMPTE DES TEMPS DE TRAJET EN RHR

- La Direction persiste dans son refus de décompter le temps de trajet pour se rendre sur les lieux de couchage en RHR !
- Les activités se sont engagées à traiter et à améliorer les problématiques de délogement !

### ORGANISATION DES BUREAUX DE COMMANDE

- Chaque région devra partager avant fin mai une analyse de la relation entre les personnels roulants et les services de commande.
- Il sera possible d'instruire à la maille locale une demande de création de poste de GM !



**Pour aller plus loin**  
Pour consulter le relevé de décision de la DCI  
CFDT, cliquez ou scannez sur le QR code

